



Doc. 13230
25 juin 2013

L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc

Amendement¹ n° 12
Sous-amendement n° 1

Dans l'amendement 12, après le mot « recours », insérer le mot suivant :

« présumé ».

Déposé par:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
MARCENARO Pietro, Italie, SOC
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC

1. 2013 - Troisième partie de session

